



Date de convocation :
17/06/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160624-35910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-quatre juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Henri-Florent COTTE, M. Luc VOCANSON, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique MORIN à Mme Aurélie BLANCHARD
Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER
Mme France BROUTY à M. Hervé HERRY
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jean-Marie MBELO
Mme Nathalie LAMARRE à M. Valentin LAMBERT
M. Thierry CALOT à Mme Catherine GIBERT
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Hélène SEGURA à M. Philippe NGUYEN THANH

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé HERRY

OBJET : Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) - Annulations

Conformément au décret 97-175 du 20 février 1997 et à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé d'annuler les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) dont la réalisation est terminée ou dont les travaux ne seront pas lancés.

Vous trouverez en annexe de ce rapport le détail des APCP concernées.

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les autorisations de programmes terminées ou qui ne seront pas lancées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ANNULE les autorisations de programmes suivantes :
 - o 201215 Aménagement site ancienne piscine d'été
 - o 201416 Maison des associations
 - o 201502 Façades des bâtiments communaux Cœur de Ville 2020

Finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,



Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU

Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 01/07/16 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 01/07/16 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture

m° 029-212706816-20160624-35910-DE



Direction des Finances

Conseil du 24 Juin 2016 - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement à annuler

N° AP	Libellé	TOTAL AP	Crédits de Paiement 2012	Crédits de Paiement 2013	Crédits de Paiement 2014	Crédits de Paiement 2015	Crédits de Paiement 2016	Crédits de Paiement 2017	Crédits de Paiement 2018
201215	Aménagement site ancienne piscine d'été	2 284 417.00 €	98 995.95 €	722 026.46 €	1 416 993.87 €	27 843.97 €	- €	- €	- €
201416	Maison des Associations	3 000 000.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 450 000.00 €	1 550 000.00 €
201502	Façades des bâtiments communaux Cœur de ville 2020	195 000.00 €	- €	- €	- €	124 342.80 €	61 260.00 €	- €	- €